

Le 7 décembre 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine Lortie et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 09-459 Procès-verbal du 9-11-09 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 9 novembre 2009, tel que rédigé.
- Rés. 09-460 Procès-verbal du 16-11-09 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 16 novembre 2009, tel que rédigé.
- Rés. 09-461 Comptes du mois Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2009, au montant de 92 315,16\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 09-462 Comptes règl. #09-573 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2009 du règlement #09-573 (Travaux rues Trépanier et des Marguerites), au montant total de 15 804,25\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 09-463 Comptes règl. #09-579 Il est proposé par madame Ghyslaine Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2009 du règlement #09-579 (Travaux rues des Jardins et des Myrtilles), au montant total de 167 242,61\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 09-464 Comptes règl. #09-580 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois d'octobre 2009 du règlement #09-580 (Travaux rg St-Julien), au montant total de 355 863,08\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 09-465 Compte règl. #09-559 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois d'octobre 2009 du règlement #09-559 (Travaux rues des Galets, Soumande et du Rocher), au montant total de 1 817,29\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. 09-466 Démoustication Attendu que le traitement visant à diminuer la nuisance des insectes piqueurs a été interrompu en 2009 suite au désistement du fournisseur *Centre de contrôle des insectes piqueurs (CCIP)* qui ne souhaitait plus offrir le service;
- Attendu que le Mont-Ste-Anne a trouvé un nouveau fournisseur qui est intéressé à poursuivre le contrôle des insectes piqueurs en 2010 à la base du Mont-Ste-Anne et aux environs, pour un montant de ±30 000 \$;
- Attendu que le Mont-Ste-Anne soumet à la municipalité une structure de partage du coût pour laquelle la participation de la municipalité serait comparable à celle des années

passées;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux confirment qu'ils sont intéressés à participer au partage du coût pour le programme de contrôle des insectes piqueurs à la base du Mont-Ste-Anne et aux environs, pour un montant de 5 000 \$ + taxes.

Rés. 09-467
Coopérative
Jeunesse de
services

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 100 \$, pour l'année 2010, aux Services de Main-d'Oeuvre l'Appui inc. pour leur projet de *Coopérative jeunesse de services (CJS)* de la Côte-de-Beaupré.

Rés. 09-468
Aide
financière
pompiers

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 480 \$ aux pompiers de St-Ferréol-les-Neiges pour leur soirée des fêtes.

Rés. 09-469
Aide
financière
comité H2O

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 120 \$ au comité H2O pour leur soirée des fêtes.

Rés. 09-470
Financement
PGMR

Attendu que le gouvernement provincial a adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* afin de diminuer les matières éliminées et augmenter les matières valorisées;

Attendu que découlant de cette Politique, les MRC, les villes et les communautés métropolitaines ont préparé et adopté des plans de gestion de matières résiduelles (PGMR);

Attendu que le gouvernement provincial a octroyé du financement aux MRC, aux villes et aux communautés métropolitaines pour l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu que le PGMR de la CMQ Rive-Nord et celui de la Ville de Lévis sont entrés en vigueur en 2005 et que depuis cette année plusieurs mesures, services et programmes ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés;

Attendu que les municipalités, tant de la Rive-Nord de la CMQ que de la Rive-Sud, ont atteint leur objectif pour la valorisation des matières recyclables et ont déboursé près de 250 M\$ pour la mise en œuvre de leur PGMR respectif;

Attendu que selon la Loi de l'environnement, les plans de gestion doivent être révisés à tous les cinq ans par rapport à leur date d'entrée en vigueur et que ceci porte la révision en 2010;

Attendu que le processus de mise à jour comprend l'embauche de consultants, la rencontre de comités et l'organisation de consultations publiques, donc des coûts importants pour les instances municipales en charge des PGMR en plus des dépenses prévues pour atteindre les objectifs de la *Politique*;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu :

- Que le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit;
- D'appuyer la demande de la Communauté métropolitaine de Québec d'octroyer un financement gouvernemental pour la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord et celui de la Ville de Lévis;
- De transmettre la présente résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la ministre des Finances, aux unions municipales et aux députés de la région de Québec;

- Rés. 09-471
Route Verte
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux :
- déposent officiellement une demande d'accréditation pour la Route Verte à Vélo-Québec; et
 - délèguent le mandataire pour la région Côte-de-Beaupré, la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré, pour déposer le cadre d'analyse à titre de demande d'accréditation à la Route Verte dont le tronçon sur notre territoire est de 2 km, soit 1 km sur la propriété du Mont-Ste-Anne et 1 km sur la partie municipale de l'avenue Royale.
- Rés. 09-472
Renouvellement adhésion
COMBEQ
- Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent l'adhésion de madame Chantale Richard, pour l'année 2010, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, au montant de 287,83\$.
- Rés. 09-473
Adhésion Québec municipal
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent leur adhésion à Québec municipal, pour l'année 2010, au montant de 564,38\$.
- Rés. 09-474
Formation FQM
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent madame Ghyslaine L. Lortie et monsieur Léopold Michel à la formation *Rôles et responsabilités des élus*, modules 1 et 2, offerte par la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 12 mars 2009 et 22 avril 2009 à Baie St-Paul. Le coût d'inscription est de 260 \$ + taxes, par module, par personne.
- Rés. 09-475
Subvention Comptoir d'Entr'aide
- Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 1 000 \$ au Comptoir d'Entr'aide de St-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de leur campagne de financement, afin de venir en aide aux familles démunies.
- Rés. 09-476
Subvention Carnaval des Neiges
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 5 000 \$ pour l'organisation de l'édition 2010 du Carnaval des Neiges.
- Rés. 09-477
Abitibi-Bowater
- Attendu qu'un comité de relance a été mis sur pied pour préparer un plan d'affaires afin de sauver l'usine Abitibi-Bowater de Beaupré;
- Attendu que le temps que le comité de relance fasse son travail, il est nécessaire que le chauffage d'hiver soit maintenu à l'usine pour éviter une détérioration des équipements;
- Attendu que le coût du chauffage pour l'hiver 2009-2010 est estimé à 1 M \$;

Attendu que le gouvernement du Québec est prêt à assumer une partie des coûts conditionnellement à trois éléments;

Attendu que le comité de relance demande une contribution financière de 5 000 \$ pour le sauvetage de l'usine;

Attendu que l'usine Abitibi-Bowater engageait 24 personnes de St-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux s'engagent à verser un montant de 5 000 \$ au CLD de la Côte-de-Beaupré comme contribution pour sauver l'usine Abitibi-Bowater de Beaupré, qui sera pris à même le budget 2010.

- Rés. 09-478
Gestion des
aquifères
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent le contrat de gestion des aquifères avec Mission HGE inc., pour l'année 2010, au montant de 7 367 \$ + taxes.
- Rés. 09-479
Subvention
3206 ave
Royale
- Attendu que madame Anick Cauchon souhaite exploiter une garderie en milieu familial au 3206 avenue Royale;

Attendu que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de service de garde à l'enfance;

Attendu que la municipalité souhaite favoriser la revitalisation du secteur village de même que la venue de jeunes familles sur son territoire;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux informent madame Anick Cauchon qu'ils sont disposés à lui accorder une subvention correspondant à l'augmentation du coût des taxes foncières municipales du bâtiment, suite aux rénovations, pour les trois années suivant les travaux, le tout conditionnellement à ce qu'elle consulte monsieur Jean-François Morneau du CLD de la Côte-de-Beaupré pour qu'il lui prête assistance dans la préparation d'un plan d'affaires.

- Rés. 09-480
Enseignes
Faubourg
Olympique
- Attendu la demande de monsieur Nicolas Boucher, promoteur du projet de développement Le Faubourg Olympique, afin d'installer de façon permanente un portique en pierre avec luminaire sur le lot 787, soit à l'entrée du développement par la rue des Myrtilles ;

Attendu que les promoteurs désirent également installer une seconde enseigne temporaire face à la rue des Myrtilles, identique à la première située en bordure de l'avenue Royale ;

Attendu que le portique permettra d'apporter un cachet particulier au nouveau développement résidentiel ;

Attendu que le projet de développement comptera près de 300 terrains sur plusieurs phases ;

Attendu que l'enseigne sera sobre et en bois ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande du promoteur du développement Le Faubourg Olympique visant à installer un portique permanent en pierre avec luminaire sur le lot 787, à l'entrée du développement via la rue des Myrtilles, et à installer une seconde enseigne face à la rue des Myrtilles à la condition que cette enseigne soit retirée dès que tous les terrains de la phase 1 seront vendus.

Rés. 09-481
Permis PIIA Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 23 novembre 2009, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence:

Il est par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants:

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
30 rue du Rocher	Rénovation	Rés. 09-220
5 et 7 rue de la Ferréolaise	Unifamiliale jumelée	Rés. 09-221
61 rue des Granites	Unifamiliale isolée	Rés. 09-222

Toutefois, pour le 30 rue du Rocher, les encadrements des portes et fenêtres devront être conservés ou, s'ils sont remplacés, que le propriétaire consulte et retienne une des propositions du SARP.

Rés. 09-482
Travaux non conformes au permis émis Attendu qu'un permis de rénovation a été émis au 209 rue Notre-Dame pour l'ajout d'un garage et la transformation de l'ancien garage en bureau ;

209 Notre-Dame Attendu que le permis est échu et qu'il a été constaté que les travaux ne sont pas complétés, l'ancien garage possède toujours une porte de garage ;

Attendu que cette propriété dépasse la superficie maximale permise pour les bâtiments complémentaires ;

Attendu que le propriétaire n'a pas respecté les travaux pour lesquels un permis lui a été accordé ;

Attendu que le propriétaire a reçu un avis d'infraction ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de transmettre un nouvel avis d'infraction, d'accorder 10 jours au propriétaire pour se procurer un renouvellement de permis et de lui accorder jusqu'au 1^{er} juin 2010 pour compléter les travaux et se rendre conforme.

- Rés. 09-483
Demande de modification au zonage – zone CD-1
- Attendu la demande visant à permettre la construction d'un entrepôt sur le lot 513-9-P situé sur l'avenue Royale, dans la zone CD-1 ;
- Attendu que cet entrepôt permettra au propriétaire de la Station service du Faubourg d'y entreposer des pneus, notamment les pneus en attente de ramassage par Recyc-Québec, les véhicules accidentés et les voitures remisées par la SAAQ ;
- Attendu que le vieux garage situé sur le lot 518, face à la rue de Jouvence, sera démoli ;
- Attendu que l'entrepôt présentera un style architectural qui fera en sorte que le bâtiment n'aura pas l'air d'un entrepôt et qu'il sera assujéti aux dispositions du règlement sur les PIIA en vigueur pour le secteur en question ;
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'approuver la demande de modification au règlement de zonage et d'autoriser l'usage « entrepôt » dans la zone CD-1.
- Rés. 09-484
Demande de modification au zonage – distance de 1 km pour un chenil
- Attendu la rencontre entre monsieur Germain Tremblay maire, Monique Goulet, conseillère municipale, et les propriétaires du 5170 avenue Royale, soit l'entreprise Les Canardises ;
- Attendu que les propriétaires trouvent abusif que la municipalité exige une distance de 1 km entre un chenil de plus de 5 chiens et les résidences;
- Attendu que les propriétaires demandent à la municipalité de diminuer la distance de 1 km devant séparer un chenil et une résidence ;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme croit que le propriétaire devrait envisager d'autres solutions pour protéger ses canards des animaux sauvages tel que les Coyotes, par exemple l'aménagement d'un enclos électrifié ou la garde de 4 chiens ou moins ;
- Attendu que des expériences antérieures ont causé beaucoup d'inconvénients au voisinage;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif de refuser la demande de modification au règlement de zonage visant à diminuer la distance de 1 km entre les chenils de plus de cinq chiens et les résidences.
- Rés. 09-485
Adoption
règl. #09-588
- Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement numéro 09-588 modifiant le règlement numéro 00-418 concernant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux d'entretien la rue des libellules, afin de majorer le tarif de compensation à 120 \$. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.
- Rés. 09-486
Adoption
règl. #09-589
- Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement numéro 09-589 modifiant le règlement numéro 96-357 concernant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux d'entretien des lacs et cours d'eau au Lac des Trois-Castors, afin d'agrandir le bassin de taxation pour inclure tous les immeubles de la rue de

la Loutre. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

- Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, afin de modifier diverses dispositions. Une dispense de lecture est demandée.
- Rés. 09-487 Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de premier projet de règlement numéro 09-590 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de de règl. #09-590 zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, afin de modifier diverses dispositions. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.
- Rés. 09-488 Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit Horaire 2010 établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires des séances pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune; du conseil
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu :
- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20h00 :

. 11 janvier	. 1 ^{er} février
. 1 ^{er} mars	. 5 avril
. 3 mai	. 7 juin
. 5 juillet	. 2 août
. 13 septembre	. 4 octobre
(6 : Fête du travail)	
. 1 ^{er} novembre	. 6 décembre
 - qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.
- Rés. 09-489 Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Ghyslaine L. Lortie et Responsa- résolu que les conseillers municipaux nomment chacun des membres du conseil bilités des municipal aux responsabilités suivantes : membres du conseil municipal
- Germain Tremblay, maire**
- Le maire fait partie d'office de tous les comités;
 - Membre du comité consultatif d'urbanisme;
 - Membre du comité sur l'assainissement des eaux usées;
 - Membre du comité des négociations;
 - Représentant municipal sur la SOCOM;
 - Membre du comité des finances;
 - Membre du comité de sécurité civile;
 - Membre du comité de sécurité du milieu;
 - Membre du comité de revitalisation du village;
 - Membre du comité de développement économique et touristique;
 - Représentant municipal aux relations avec les entrepreneurs;
 - Représentant municipal dans le dossier du Centre des congrès et Parc aquatique;
 - Responsable des relations avec les professionnels;

- Membre de la Table de la ruralité de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Ghyslaine L. Lortie, conseillère, district #1

- Représentante municipale sur le comité de la Bibliothèque et de la Culture;
- Membre du comité des loisirs;
- Membre du comité de rédaction du journal Le Sommet;
- Personne-ressource à la gestion du personnel et à l'organisation du travail;
- Responsable de la vérification des comptes;
- Membre du comité de revitalisation du village;
- Membre du comité de la famille;
- Représentante municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA);

Robert Pilote, conseiller, district #2

- Membre du comité consultatif d'urbanisme;
- Membre du comité sur l'assainissement des eaux usées;
- Membre du comité de négociations et des relations de travail;
- Personne-ressource aux bâtiments;
- Personne-ressource aux technologies de l'information;
- Membre du comité H²O;
- Personne-ressource au service incendie;

Lyse Gingras, conseillère, district #3

- Représentante municipale sur la SOCOM;
- Représentante municipale sur le comité des Sept-Chutes;
- Membre du comité des finances;
- Représentante municipale auprès des partenaires communautaires;
- Personne-ressource à la gestion du personnel et à l'organisation du travail;
- Coordinatrice du projet « Mieux consommer Hydro-Québec »;
- Représentante municipale à la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré (Mestachibo);
- Représentante municipale aux transports collectif et adapté;
- Membre de la Table de la ruralité de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Laurent Habel, conseiller, district #4

- Membre du comité consultatif d'urbanisme;
- Membre du comité des négociations et des relations de travail;
- Membre du comité de sécurité du milieu;
- Responsable de la vérification des comptes;
- Personne-ressource dans le dossier de la motoneige;
- Membre du comité de santé et sécurité au travail;
- Membre du comité de revitalisation du village;
- Personne-ressource aux travaux publics;
- Représentant municipal aux relations avec les entrepreneurs;

Monique Goulet, conseillère, district #5

- Membre de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré;
- Membre du comité multi-ressources de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Personne-ressource à l'environnement et représentante municipale dans le dossier du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Écocentre;
- Personne-ressource auprès des partenaires Agro-Tourisme;

Léopold Michel, conseiller, district #6

- Membre du comité des loisirs;
- Membre de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré;
- Membre du comité de sécurité du milieu;
- Représentant municipal au comité du Lac des Trois-Castors;
- Membre du comité multi-ressources de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Personne-ressource aux bâtiments;
- Personne-ressource au service incendie;
- Personne-ressource auprès des partenaires Agro-Tourisme;

Maire suppléant

Le maire suppléant siège sur les comités ou organismes suivants :

- MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Comité de la SOCOM;
- Comité des finances;
- Comité de sécurité civile;
- Comité de sécurité du milieu;
- Développement économique et touristique;
- Relations avec les entrepreneurs;
- Dossier du Centre des congrès et Parc aquatique;
- Relations avec les professionnels;
- Table de la ruralité de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Pour : Mesdames Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel

Contre : Madame Monique Goulet qui ne comprend pas que le maire suppléant siège sur tous les organismes ou comités où le maire est présent, ce qui dénote un manque de confiance.

Rés. 09-490
Nomination
RQF

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment madame Ghyslaine L. Lortie, responsable des questions familiales et/ou des aînés.

Rés. 09-491
Comité des
finances

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux constituent un comité des finances dont le rôle et la composition sont les suivantes :

Ligne hiérarchique

Le comité relève du conseil municipal de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.

Pouvoir

Le comité est consultatif par rapport au conseil municipal. Toute décision stratégique doit être référée au conseil municipal.

Composition

Le comité se compose de cinq membres :

- Monsieur François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier;
- Monsieur Germain Tremblay, maire;
- Maire suppléant;

- Madame Lyse Gingras, conseillère;
- Monsieur Jacques Simard, ressource externe;

La présidence est assumée par un membre du conseil et le secrétariat par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Responsabilités

Les membres du comité ont comme responsabilités de :

- s'assurer de l'application du règlement #07-543 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;
- préparer un pro format du budget annuel d'opération;
- voir à produire et à analyser mensuellement les états financiers, en collaboration avec le directeur général et secrétaire-trésorier;
- proposer au conseil municipal des mesures appropriées pour une saine gestion des finances;
- analyser la performance de la gestion de la municipalité à partir des indicateurs de gestion;
- analyser toutes les demandes de dons, subventions, commandites et faire les recommandations au conseil municipal;

- Rés. 09-492
Nomination
représentant
CRSBP
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment madame Lucie Bédard, responsable de la Bibliothèque aux Sources, et madame Ghyslaine L. Lortie, représentante de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).
- Rés. 09-493
Démission
Comité per-
manent de la
famille
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la démission de madame Parise Cormier à titre de présidente du Comité permanent de la famille et la remercie pour les services rendus.
- Rés. 09-494
Fin de man-
dat CCU
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Lyse Gingras et résolu que les conseillers municipaux mettent fin au mandat de madame Parise Cormier sur le comité consultatif d'urbanisme, avec prise d'effet immédiate, et la remercie pour les services rendus.
Pour : Mesdames Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel
Contre : Madame Monique Goulet qui considère que l'on mêle deux dossiers.
- Rés. 09-495
Nomination
CCU
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment monsieur Martial McGraw sur le comité consultatif d'urbanisme, avec prise d'effet immédiate.
- Rés. 09-496
Vente pour
taxes
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux transmettent à la MRC de La Côte-de-Beaupré la liste de tous les immeubles dont les taxes sont impayées depuis 2007 et qui sont susceptibles d'être prescrites, pour qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non paiement des taxes de ces immeubles. Cette liste fait partie intégrante des présentes comme si elle y était entièrement retranscrite. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est mandaté pour représenter la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges lors de cette procédure de vente pour non paiement des taxes.
- Rés. 09-497
Appel
- Attendu que la municipalité prévoit procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc, à la réparation de l'égout, à l'installation de l'égout pluvial et à la réfection de la voirie sur

d'offres
ingénieurs

les rues Trépanier et de l'Église;

Attendu que les travaux sont évalués à 690 000 \$, incluant les frais de contingence;

Attendu que les honoraires des ingénieurs pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux devraient se chiffrer autour de 70 000 \$ en se basant sur les barèmes généralement appliqués par les ingénieurs;

Attendu qu'en vertu du *Code municipal*, la municipalité doit aller sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour tout contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les firmes d'ingénieurs suivantes à soumissionner pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout, d'installation de l'égout pluvial et de réfection de la voirie sur les rues Trépanier et de l'Église :

- BPR Groupe Conseil;
- Génivar Groupe Conseil;
- Tecsuit inc.;
- Roche ltée Groupe Conseil;

Rés. 09-498
Rg St-
Édouard

Attendu que la municipalité a obtenu un avis juridique confirmant qu'elle a entière discrétion pour accepter ou refuser les demandes formulées par le procureur de monsieur Gilles Dufour concernant le rang St-Édouard ;

Attendu que les membres du conseil municipal considèrent que, pour des raisons économiques et de sécurité, il y a lieu de maintenir le statu quo ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux maintiennent leur décision de ne pas entretenir, l'hiver, la route du rang St-Édouard et refuse l'offre de céder cette route à monsieur Gilles Dufour. Me Raymond Mainguy, avocat, est mandaté à répondre au procureur de monsieur Dufour dans ce dossier.

Rés. 09-499
Analyse com-
parative ser-
vices incendie
et travaux
publics

Attendu que le bâtiment qui héberge le service incendie, les travaux publics, les loisirs et la Maison des jeunes n'est pas suffisant, dans son état actuel, pour loger ces trois services;

Attendu que la municipalité souhaite connaître le meilleur scénario pour loger ces quatre services, soit en agrandissant le bâtiment actuel ou en relocalisant l'un ou l'autre de ces services;

Attendu que des propositions, avec prix, ont été demandées pour la réalisation de cette étude à quatre firmes;

Attendu que les propositions reçues se détaillent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Génivar Groupe Conseil | 11 495 \$ + taxes |
| - Régis Côté & Ass., architectes | 20 550 \$ + taxes |
| - Roche construction inc. | Taux horaire variant de 67,75\$/l'h. à 125 \$/l'h.
selon la spécialité |

Attendu que les informations obtenues, incluant une liste de 14 projets similaires réalisés par la firme Régis Côté & Ass., permettent de croire que l'approche proposée aura pour résultat une étude de faisabilité plus complète et plus détaillée permettant au conseil municipal de connaître tous les tenants et aboutissants des options qui lui seront proposées et de passer plus rapidement et à moindre coût à la phase de réalisation des plans détaillés;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour la réalisation de l'analyse comparative de scénarios pour le service incendie et les travaux publics à Régis Côté & Ass., architectes, pour un montant de 20 550 \$ + taxes.

Rés. 09-500 Fermeture de l'Hôtel de ville
Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux ferment le secrétariat de l'Hôtel de ville du 23 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclusivement, pour la période des fêtes.

Rés. 09-501 Pacte rural sentier Mestachibo
Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le rapport daté du 16 novembre 2009, déposé par la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré dans le cadre du Pacte rural, pour les travaux d'entretien du sentier Mestachibo et leur versent l'aide financière de 6 000 \$ rattachée à ce projet.

Rés. 09-502 Facture Lac 3-Castors
Attendu que l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc. a soumis une facture de 1 240 \$ (62 hrs X 20 \$/l'h.) pour des travaux réalisés par les membres de l'Association durant les mois de juillet à novembre 2009 ;

Attendu que les travaux réalisés consistent à de l'entretien de la prise d'eau et à la reconstruction du barrage du Lac Racine pour lesquels la municipalité perçoit un tarif de compensation en vertu du règlement #96-357 ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux paient la facture de 1 240 \$, datée du 3 décembre 2009, à l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc., à partir des sommes perçues en vertu du règlement #06-357.

Rés. 09-503 Politique d'embauche
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent la « Politique d'embauche - Personnel d'animation pour la saison estivale et personnel occasionnel loisirs » tel que recommandé par le Comité des loisirs en vertu de sa résolution #09-18.

Rés. 09-504 Politique de tarification
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent la « Politique de tarification en matière loisirs 2009-2010 », tel que recommandé par le Comité des loisirs en vertu de sa résolution #09-17.

Rés. 09-505 Engagement préposé à la patinoire
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux engagent monsieur Philippe Bouchard comme préposé à la patinoire pour l'hiver 2009-2010. Toutefois, l'utilisation du tracteur souffleur est conditionnelle à une vérification juridique que le préposé engagé n'a aucune restriction l'empêchant de le conduire.

Rés. 09-506
Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers

- Nomination
maire
suppléant municipaux nomme monsieur Robert Pilote à titre de maire suppléant pour la période s'étendant du 7 décembre 2009 au 31 décembre 2010.
- Rés. 09-507 Attendu que la municipalité de St-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré ont lancé un
Appui Hydro- appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une
Canyon centrale hydroélectrique d'environ 14.3 MW sur la rivière Ste-Anne à St-Joachim ;
- Attendu que le projet, connu sous le vocable « Hydro-Canyon », est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec ;
- Attendu que la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré ;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux appuient les démarches de la municipalité de St-Joachim dans la réalisation de la mini-centrale Hydro-Canyon sur la rivière Ste-Anne.
- Rés. 09-508 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers
Publicité municipaux fassent paraître ¼ de page de publicité dans le cahier spécial du journal
l'Autre Voix L'Autre Voix qui sera publié dans le cadre du 40^e anniversaire de la Réserve nationale de
faune du Cap Tourmente.
- Rés. 09-509 Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que le conseil
Félicitations municipal félicite les Constructions Jacques Lemoine inc. pour le prix obtenu lors du
Constructions concours Nobilis 2009 dans la catégorie des constructions « Projet d'unité d'habitation
Jacques neuve – 300 001 \$ à 450 000 \$ ».
Lemoine
- Rés. 09-510 Attendu que le conseil de la municipalité de St Ferréol les Neiges offre, depuis le 28 août
Adhésion 2006, le service d'un transport pour les citoyens admissibles à un transport adapté;
PluMobile
- Attendu que le service du transport adapté répond à une clientèle souffrant d'un handicap intellectuel;
- Attendu que la CRÉCN (Conférence régionale des élus de la Capitale Nationale) a produit, en septembre 2008, un document de diagnostic pour évaluer les besoins en transport de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en collaboration avec le CLD de la Côte-de-Beaupré;
- Attendu que le service de transport collectif et adapté de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est, depuis le 1^{er} janvier 2009, sous la gestion du Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré;
- Attendu que le 16 septembre 2009, le CLD de la Côte-de-Beaupré a tenu, à la MRC de La Côte-de-Beaupré, une soirée d'information et d'échange sur le transport adapté et collectif de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans;
- Attendu que lors de la présentation des orientations générales du budget 2010 à la séance ordinaire du 09 novembre 2009, le conseil a manifesté son intérêt à adhérer au projet d'implantation d'un service de transport collectif pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

- a) adhèrent, à compter du 1^{er} janvier 2010, au service de transport collectif et adapté PluMobile/CLD de la Côte-de-Beaupré;
- b) contribuent au montant de 4\$/habitant;
- c) négocient le transfert de l'entente Taxi Ste-Anne & Mont-Ste-Anne inc.

Rés. 09-511 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers
Registraire municipaux s'abonnent auprès du Registraire des entreprises et que la responsable de
des entrepri- l'urbanisme, madame Chantale Richard, soit la personne désignée pour consulter les
ses informations.

Rés. 09-512 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers
Modification municipaux demandent à ce que le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23
Procès-verbal novembre 2009 soit modifié de manière à refléter que l'un des membres s'est retiré de la
du 23-11-09 salle de réunion lorsque les discussions ont porté sur une demande qu'il avait adressée au
CCU comité. Le procès-verbal modifié devra être ramené au conseil municipal pour vérification.

Période de La période de questions a débuté à 21 heures 25 et s'est terminée à 21 heures 55.
questions Levée de l'assemblée à 21 heures 55.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.